



**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES VALLEES DE LA TILLE ET DE L'IGNON**

**COVATI**

4 Allée Jean Moulin – BP 16 – 21120 IS-SUR-TILLE

☎ 03.80.95.32.41 - 📠 03.80.95.15.67 - 🌐 www.covati.fr

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Extraordinaire du 11/10/2006 – 19H 00 – MARCILLY SUR TILLE  
**COMPTE-RENDU**

**Etaient présents :**

MM. MIELLE. BAUDRY. LASSERTEUX. CUENIN. BOIRIN. STAIGER. BOURGOIN. MAILLOT.  
GAUDE. BAUJARD. COLLET. VIGNET. LAVEVRE. ROBIN. BEZIAN. MONOT. MOROT.  
GRADELET. LUYT. MARTIN. VERGER. VIARDOT. Mme MARTINEZ.

**Suppléants :**

M. BERENGUER.  
Mme CORMILLOT

**Etaient excusés :**

MM. CHAITEMPS. THIBAUT. GASNIER. BALLAND. BORECKI. CHAUVET.  
M. LEON (pouvoir à M. COLLET).  
Mme JEAUGEY (pouvoir à M. GAUDE)  
M. VERNET (pouvoir à M. MAILLOT)

**Etait absent :** MM. MOYEMONT. BECOURT. BAUMANN. LAVIER.

**Diffusion :**

Ensemble des délégués de la  
COVATI

**Validation:**

Michel MAILLOT

**Visa :**

**Etat :**

**VALIDE**

**Auteur :**  
**V. GOUDET**

**13 octobre 2006**

Michel MAILLOT, Président, expose que la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) confrontée à des restrictions de crédits importantes a décidé d'attribuer une subvention de 250 000 € pour le projet de structure Multi-accueil pour les enfants de 0 à 4ans et de Relais Assistante Maternelle, alors que le plan de financement en prévoyait 400 000.

Suite aux différents contacts pris avec les représentants du Conseil régional, de la Préfecture et de la CAF, et suite à la réunion du CLEP (Comité Local d'Evaluation des Projets) du Pays Seine et Tilles en Bourgogne du 5 octobre 2006 en présence de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général,

Le Président propose de réintégrer le projet des Halles dans l'actuel contrat de Plan Etat Région qui se termine en 2006 avec une participation du Pays de l'ordre de 160 000 € et d'inscrire la structure multi accueil et le RAM dans le futur contrat 2007-2013 en demandant un financement plus important, de l'ordre de 30% alors que seulement 10% avait été prévu dans le cadre de l'actuel contrat compte tenu du financement important envisagé par la CAF.

Par ailleurs, dans son futur contrat de Plan Etat Région, la Région Bourgogne a retenu dans ses priorités l'aide à la personne en particulier l'enfance jeunesse.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Par 27 voix pour et 1 abstention,

ACCEPTE la proposition ci-dessus.

Compte tenu de cette décision, les travaux des halles pourront démarrer au printemps 2007 et ceux de la SMA durant l'été 2007 en principe après la signature du nouveau contrat de Pays 2007-2013 avec l'Etat la Région et le Conseil général

Pascal TROUVE, animateur au Pays Seine et Tilles, présent à la réunion, ajoute que la position du Conseil Régional a été très claire en ce qui concerne le prochain contrat de Pays. Les orientations seront plus favorables aux projets concernant la petite enfance qu'aux projets concernant le tourisme.

*La séance est levée vers 19 H 45*